

La Cedeao, un acteur de poids dans la négociation des APE*

► COMMERCE INTERNATIONAL,
MONDIALISATION

Alpha Yaya Sow, représentant de la Cedeao à Bruxelles; ayasowe@hotmail.com; www.ecowas.int

LE RÔLE de la représentation de la Cedeao à Bruxelles est de renforcer le partenariat Cedeao - Union européenne et de faciliter la conduite des négociations des APE. Représentant de la Cedeao à Bruxelles depuis un an et demi, Yaya Sow est l'un de ses « pionniers » : il y travaille depuis plus de 25 ans. Dans les locaux qu'il occupe à Bruxelles, un bureau partagé avec d'autres organismes, non loin du centre de la « capitale de l'Europe », M. Sow nous a parlé des enjeux des APE pour la Cedeao, et des principaux points d'accord et de désaccord avec l'Union européenne.



Yaya Sow

► Une version intégrale de l'entretien est publiée en ligne sur le site de l'Inter-réseaux, rubrique Forum de *Grain de sel* n°32, www.inter-reseaux.org. Nous vous conseillons vivement de la consulter pour de plus amples informations. Pour les personnes n'ayant pas un accès aisé à l'internet, cette version longue peut vous être envoyée par courrier électronique.

GRAIN DE SEL : *Qu'attend la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao) de la réforme du régime commercial UE-ACP¹ et quelle est sa position actuelle dans la négociation des accords de partenariat économique (APE)?*

YAYA SOW : Les accords de Cotonou ont consacré la création d'un nouveau régime commercial qui sera basé sur des APE et qui va remplacer les « préférences commerciales unilatérales » de Lomé. L'Afrique de l'Ouest s'attend à ce que ce nouveau régime commercial soit un vrai outil de développement qui permette aux pays de renforcer leur politique de lutte contre la pauvreté. La position actuelle de l'Afrique de l'Ouest est fondée sur cette approche, compte tenu du fait que, dans une région qui compte 230 millions d'habitants, près de la moitié de la population vit avec moins de 1 US\$ par jour. Un autre élément qui fait consensus au sein de la Cedeao est la nécessité de négociations sectorielles².

Les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté ont défini une confi-

guration géographique qui comprend les 15 pays³ plus la Mauritanie puis ils ont donné des directives et un mandat de négociation à la Cedeao. Cette dernière négocie en collaboration avec la commission de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (Uemoa⁴). Les négociations ont été lancées à Cotonou en octobre 2003 et en août 2004, une « feuille de route » a été adoptée par les ministres du Commerce et des Finances des États de l'Afrique de l'Ouest.

La feuille de route, qui reflète fondamentalement notre vision de l'APE en tant que région, comprend trois volets :

- l'approfondissement du processus d'intégration régionale;
- la mise à niveau des économies et l'amélioration de la compétitivité;
- les activités liées à la mise en œuvre de la feuille de route.

GDS : *L'APE implique une union douanière avec un tarif extérieur commun aux frontières de l'espace régional. La Mauritanie ayant quitté la Cedeao, mais faisant partie des négociations, que vait-il se passer?*

YS : Cette question est pertinente, parce que la configuration géographique des négociations, c'est bien 16 pays, autrement dit la Cedeao + la Mauritanie. Pour négocier avec les Européens il faut avoir un marché régional organisé et donc être dans une union douanière (avec un tarif extérieur commun). C'est cette région-là qui négocie avec la partie européenne. Or la Mauritanie n'est pas membre de la Cedeao. La Mauritanie et la Cedeao vont devoir s'asseoir pour voir quel type de coopération avoir pour pouvoir corriger cette situation. Une solution technique devrait être trou-

3. Pour plus d'information sur les différents regroupements régionaux africains, cf. Le régionalisme en Afrique. *Grain de sel* n°25, décembre 2003, p. 28-29.

4. www.uemoa.int

vée (par exemple, signature d'accords de coopération commerciale entre la Mauritanie et la Cedeao).

GDS : *Dans l'état actuel de la négociation, quels sont les grands points d'accord et de désaccord entre l'UE, les ACP et la Cedeao?*

YS : La négociation APE comprenait deux phases : phase 1 au niveau « tous ACP ». Le groupe ACP ne s'est pas très bien entendu avec les Européens à ce niveau là. Les ACP voulaient que la phase 1 soit consacrée par un accord formel, avant d'aller à la phase 2 : les négociations régionales. Les Européens n'ont pas voulu, voyant dans cette première phase un cadre de références, à ne pas formaliser.

En ce qui concerne la phase 2, l'Afrique de l'Ouest a exprimé des préoccupations sur la prise en compte de la question de développement dans l'APE. Il y a de grandes différences en termes de développement entre l'UE et les ACP. L'Afrique de l'Ouest souffre entre autre du manque (ou du coût élevé) des facteurs de production, qui affecte négativement la compétitivité des produits africains sur le marché international. Il faut produire avant de pouvoir exporter. Les Européens ont beau démanteler les barrières tarifaires sur leurs marchés, l'Afrique fait face à des problèmes de capacités d'offre. Nous avons donc dit aux Européens « permettez-nous de produire, en quantité, à bas prix et des produits de qualité. Pour que nous puissions avoir accès à votre marché ».

L'UE n'a pas dit non, pas encore. Elle est d'accord avec cette analyse de la situation, mais souligne toutefois qu'il faut utiliser les instruments du Fonds européen de développement (Fed), d'autant plus, dit-elle, que les pays d'Afrique de l'Ouest n'arrivent pas à consommer toutes ces ressources. Or les ressources du Fed ne sont pas flexibles. Il y a des lourdeurs bureaucratiques énormes pour y avoir accès. De plus, certains pays, sous

* Cedeao = Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest; APE = Accords de partenariat économique.

1. ACP : Afrique Caraïbes Pacifique.

2. Dans leur approche des négociations des APE les pays ACP avaient retenu six groupes de questions (accès au marché; agriculture et produits de la pêche; développement; commerce des services; secteurs liés au commerce; questions juridiques). La Commission européenne s'est montrée réticente à l'idée de discuter des questions agricoles distinctement, préférant inclure ces questions dans des négociations générales sur l'accès au marché (évitant toute discussion sur la réforme de la politique agricole commune). Finalement les discussions ont été menées sur : l'accès au marché; les questions réglementaires; la boîte à outils nécessaire à la promotion de l'intégration régionale; l'insertion harmonieuse des pays ACP dans l'économie mondiale.

sanction, ne peuvent pas accéder à ces fonds qui — il est vrai — représentent beaucoup d'argent (autour de 13 milliards d'euros). Malgré les critiques, il faut le reconnaître : l'Union européenne est le premier bailleur de fonds de l'Afrique de l'Ouest et aussi son premier partenaire commercial. 46 % du commerce extérieur de l'Afrique de l'Ouest est fait avec les Européens. Le commissaire européen au Développement et à l'Aide humanitaire, Louis Michel, de même que le commissaire pour le Commerce extérieur, Peter Mandelson insistent, en tous les cas dans leur discours, pour que les APE soient utilisés pour favoriser le développement et lutter contre la pauvreté. Nous devons prendre appui sur ces différentes déclarations pour faire avancer la cause de nos pays. C'est une démarche encouragée par le Secrétaire exécutif de la Cedeao, Dr. Mohamed Ibn Chambas, qui insiste beaucoup sur la dimension de développement de l'APE afin que les intérêts des États de l'Afrique de l'Ouest ne soient pas lésés. Il a instruit les cadres de la Cedeao qui participent aux négociations à agir dans ce sens.

Gds : *On parle peu des pertes de recettes douanières, pensez-vous que les budgets nationaux puissent se passer de cette ressource ?*

YS : Les budgets nationaux ne peuvent compenser les pertes de recettes douanières. Il va falloir que les Européens mettent la main à la poche. L'équipe des négociateurs d'Afrique de l'Ouest a bien à l'esprit les enjeux sur la lutte contre la pauvreté et insiste sur ces questions. On ne va pas libéraliser au même rythme que les Européens, aussi bien en termes de rapidité (taux de libéralisation) qu'en termes de délais. La libéralisation doit être asymétrique et les Européens sont d'accord là-dessus. Ce qui est très encourageant.

Les ACP sont conscients de cela, et une requête a été introduite à ce titre pour voir comment rendre l'article 24 du Gatt⁵ plus flexible. Selon cet article, « l'essentiel » des échanges dans le cadre d'unions douanières, d'ac-

5. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, un encadré intitulé « Qu'est-ce que le Gatt ? » est joint à la version longue de l'article en ligne : www.inter-reseaux.org

cords commerciaux régionaux doit être libéralisé. Comme nous allons à un accord de libre échange entre la Cedeao et l'Union européenne, si l'on doit respecter ce principe, 80 % des échanges entre les ACP et l'UE doivent être libéralisés !

Nous disons que nos pays, compte tenu de leurs capacités de production, ne peuvent pas libéraliser 80 % de leur production. Ce serait un suicide. Une libéralisation complète des échanges est exclue, je suis catégorique là-dessus.

L'UE verse près de 40 milliards de subventions agricoles à ses producteurs. Les paysans d'Afrique de l'Ouest ne peuvent pas faire face à cette concurrence de produits subventionnés. Mais nous tenons à ce que l'agriculture fasse partie des thèmes de négociation. Les Européens ne sont pas entièrement d'accord, ils parlent d'analyse sectorielle mais nous insistons.

Presque toutes les filières sont menacées, en dehors de l'agriculture d'exportation, où l'Europe n'a pas d'avantage comparatif, l'Europe ne produit pas de café, de cacao ou de palmiste. Dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest, des filières ont disparu du fait de la libéralisation.

Gds : *Quels sont les secteurs économiques ou les produits pour lesquels une libéralisation des échanges vous semble profitable pour l'Afrique de l'Ouest ?*

YS : La libéralisation des services est un plus. La téléphonie a été libéralisée, cela a été une bonne chose. Beaucoup de gens disposent du téléphone cellulaire, cela leur permet d'entrer en contact avec le monde extérieur. Cela a surtout été un succès au Sénégal. Il y a aussi eu des privatisations réussies dans certains secteurs comme l'eau ou l'électricité en Côte d'Ivoire, ou dans certains pays. La libéralisation du secteur des services pourrait apporter un plus. Je pense aussi à la libéralisation du secteur aérien. Vous savez qu'en Afrique de l'Ouest l'avion coûte trop cher. Ce secteur a besoin d'être libéralisé. Cela fait partie des thèmes de négociation avec les Euro-

péens. Ceux-ci risquent de ne pas libéraliser les conditions de service offertes aux travailleurs car ils ont des préoccupations liées aux problèmes d'immigration.

Gds : *Au stade actuel, comment percevez-vous la position de l'Union européenne concernant la spécificité des échanges agricoles et de la sécurité alimentaire ?*

YS : L'agriculture en tant que telle ne figure pas dans les secteurs de concentration⁶ de la coopération entre l'Union européenne et les organisations régionales. Cela ne veut pas dire que l'Union européenne ne se

préoccupe pas du développement de l'agriculture. M. Louis Michel prépare une nouvelle stratégie de partenariat pour l'Afrique où il est question des problèmes d'agriculture et de sécurité alimentaire. Une réunion à Bruxelles est prévue le 29 septembre 2005, en présence des organi-

sations régionales. M. Louis Michel m'a l'air d'être sincère, c'est quelqu'un qui aime l'Afrique. Nous pensons qu'avec lui les choses vont bouger. Un processus participatif est lancé, les organisations régionales africaines vont avoir leur input dans la vision de cette stratégie européenne pour l'Afrique. ■

« NOUS DISONS QUE NOS PAYS, COMPTE TENU DE LEURS CAPACITÉS DE PRODUCTION, NE PEUVENT PAS LIBÉRALISER 80 % DE LEUR PRODUCTION. CE SERAIT UN SUICIDE »

6. NDLR : Les « secteurs de concentration » de l'Union européenne sont : les infrastructures, l'appui institutionnel, l'appui budgétaire, la décentralisation.